

Transmis au rectorat le: 27/05/2025

Publié en ligne le: 27/05/2025

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au master ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

## Arrêté : 24 – 5

**Article 1<sup>er</sup>** : le jury de la 2<sup>ème</sup> année de Master de Droit est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024-2025.

<p><b>Juriste Conseil de l'Action Publique</b></p>	<p><b>Pratique contractuelle et contentieux des affaires</b></p>	<p><b>JURY DE MENTION MASTER * DROIT</b></p>
<p>Jury de Semestre 3 - Semestre 4 Jury de Parcours</p>	<p>Jury de Semestre 3 - Semestre 4 Jury de Parcours</p>	
<p><b>Présidente :</b> <b>Laurence MOLINERO</b></p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Vincent BOYER Laurence GUYON Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN Sylvain LEMOIGNE Eric PECHILLON Stéphanie RENARD Raphaël RENEAU</p>	<p><b>Présidente :</b> <b>Brigitte LOTTI</b></p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Jérémy ANTIPPAS Laurence FEUILLARD Jennifer BOUFFARD Elise LHERITIER Sylvain LEMOIGNE Marie LAFARGUE Lorenza-Louise GEAY Annabel QUIN</p>	<p><b>Président :</b> <b>Laurence GUYON</b></p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Marie LAFARGUE Laurence MOLINERO</p>

**Article 2** : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le doyen prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

**Article 3** : le Doyen de la Faculté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 20 novembre 2024

Le Doyen de la Faculté,



Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN

\* le jury de Master 2 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des quatre semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours et valide le Master.